



L'EDITO du Président

Les élus du Sycodem poursuivent leur politique sur la prévention des déchets et la valorisation de nos ressources. Comme les Ressourceries végétales du Sycodem qui ont vu le jour et viennent concrétiser cet axe de travail. Les végétaux deviennent une richesse pour les usagers. De plus, nous avons mis en place une subvention de 20 % pour l'achat de broyeurs. Re-Cycle, atelier solidaire de réparation de vélos, construit autour d'une logique d'économie circulaire se met en œuvre, et ouvrira ses portes au printemps 2024 à côté de la déchèterie de Fontenay-le-Comte. Vous y trouverez des vélos recyclés à la vente et des conseils avisés. Nos projets sont motivés par un même objectif : considérer que la plus grande partie de nos déchets sont des ressources. En raisonnant de cette nouvelle manière nous mettons en relation les usagers pour faire que le bien des uns devienne la ressource des autres. C'est aussi pour cela que le Sycodem tisse des partenariats nouveaux avec Emmaüs pour l'installation de l'atelier Re-Cycle, avec les Jardins du Cœur pour la réutilisation de la matière organique, et encore avec d'autres associations ou organismes.

Vous avez des idées et des envies ? contactez le Sycodem. L'association des volontés de chaque acteur vers un but commun permet de multiplier les approches, consolider les projets et les rendre durables. Merci pour votre soutien et votre implication.

Stéphane GUILLON

Trier ses biodéchets : un bénéfice pour tous

Comme les végétaux, les restes alimentaires et les restes de préparation de repas, appelés "biodéchets" ou "déchets biodégradables", sont **une ressource naturelle** ! Les habitués du compostage connaissent bien les bénéfices obtenus grâce à la dégradation de cette matière :

- compost à disposition pour le jardinage, le rempotage,
- apport de matière organique pour le sol, enrichissement de la microfaune,
- moins d'odeurs dans la poubelle noire,
- moins de déchets et donc moins de vidages de la poubelle noire.

2024 : un tournant pour les biodéchets :

La Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de février 2020, vient renforcer les mesures réglementaires pour mettre en place le **"tri à la source des biodéchets"**. A partir du 1^{er} janvier 2024, les collectivités en charge de la collecte (comme le Sycodem) sont dans l'obligation d'apporter une solution de tri et de valorisation des biodéchets à l'ensemble de leur population. Les moyens utilisés peuvent être diversifiés :



compostage
individuel,



compostage collectif
partagé,



collecte des
biodéchets.

Le second semestre 2023 sera donc une période charnière pour proposer, expérimenter, adapter une solution à chaque type d'habitat sur le territoire du Sycodem.

Ce que dit la Loi AGECE

La Loi AGECE vient préciser et modifier l'article L 541-21-1 du Code de l'Environnement :

" Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et : soit une valorisation sur place ; soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.[...]

Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets."

L'enjeu 2024 : valori

Où en est-on ?



73 %

73 % des foyers sont équipés d'un composteur en maison individuelle...

30 %

...mais encore...



30 % de déchets alimentaires dans la poubelle noire.

30 % de biodéchets dans la poubelle noire, ce sont **1 661 Tonnes par an de déchets biodégradables qu'il reste à capter pour les valoriser** (dont 298 T/an de biodéchets issus des professionnels et 1 363 T/an de biodéchets issus des ménages).

Les atouts du Sycodem



La volonté politique

La volonté d'accompagner les usagers dans le tri des biodéchets est inscrite depuis toujours dans la feuille de route du Sycodem. La collectivité est une des rares à **mettre gratuitement à disposition un composteur, comme un équipement de collecte, à chaque adresse dotée d'un jardin.**

Depuis 2020, un agent chargé du compostage et des ressourceries végétales a été recruté pour déployer cet axe de travail.

(1) restes alimentaires, restes de préparation de repas, végétaux.

(2) résultat 2022.



Les résultats de collecte

Avec un **ratio inférieur à 100 kg⁽²⁾ d'ordures ménagères produites par habitant** (155,63 kg/Vendéen), le Sycodem présente un bon résultat parmi les collectivités départementales.

Ce chiffre témoigne d'une mobilisation active des usagers et permet d'envisager de nouvelles actions relatives aux biodéchets avec l'adhésion de la population.



La souplesse de la régie

Grâce à son travail en régie **(le Sycodem dispose de ses propres moyens humains et matériels)**, il est possible d'adapter le service, de faire de nouveaux projets de collecte, de rechercher des moyens de maîtriser les coûts, sans dépendre des variations d'une entreprise privée.

Horizon 2026...

Sur la base de ce diagnostic qualitatif et quantitatif, le Sycodem s'est porté candidat auprès de l'État pour obtenir des soutiens financiers du programme "Fonds Vert". Ces aides doivent permettre la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour le tri des biodéchets à la source. Il s'agira de proposer à la population des mesures pour relancer le compostage individuel, accompagner et développer le compostage collectif, apporter une solution de collecte aux habitants ne pouvant recourir au compostage, lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce programme doit se déployer jusqu'en 2026.

ser les biodéchets⁽¹⁾

Pourquoi composter ?



PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

En compostant, on valorise ses biodéchets à la source, sur place. Le transport de biodéchets et leur enfouissement en unité technique avec les ordures ménagères, produisent des gaz à effet de serre, nocifs pour notre environnement. Le compostage **participe donc à la qualité de notre atmosphère** et au maintien des conditions climatiques.



ENRICHIR LE SOL

En utilisant un compost mature et équilibré, **on apporte au sol de la matière organique** et du carbone. Ce dernier est donc moins présent dans l'atmosphère, le sol est enrichi, plus fertile, l'équilibre de la microfaune est assuré. La structure est aussi améliorée, le sol est aéré.



REPLACER LES TERREUX INDUSTRIELS

Les engrais industriels sont issus de la pétrochimie ; les terreux du commerce contiennent généralement de la tourbe extraite de milieux naturels. Cette opération génère des gaz à effet de serre et déséquilibre ces milieux. En plus d'être **gratuit et disponible sur place**, le compost produit au jardin permet de remplacer les terreux et engrais industriels (et de faire des économies).



RÉDUIRE SES VIDAGES DE BAC NOIR

Le dépôt de ses restes alimentaires dans le composteur permet de limiter les nuisances des odeurs et des jus dans la poubelle noire. Celle-ci peut être conservée plus longtemps et présentée au ramassage moins souvent. En compostant une large partie des biodéchets et en déposant ses coquillages dans les bacs dédiés sur la commune, on **maitrise un peu plus sa redevance incitative**.

Comment composter ?

jour J

1

Je choisis l'emplacement de mon composteur



2

J'aplanis et je bêche légèrement le sol



3

Je dispose un grillage anti-rongeurs sur le sol



4

J'assemble et j'installe le composteur



5

Je dépose mes biodéchets



6

J'alterne avec de la matière sèche (feuilles, broyat)



7

Je brasse, j'humidifie si besoin



J+6 mois⁽¹⁾ 8

J'utilise mon compost en mélange avec la terre



Toutes les infos sur le compostage :



[L'Avis des Déchets n°27 de juillet 2020, et L'Avis des Déchets n°31 de juillet 2022,](#)

Les étapes pour choisir le bon emplacement au jardin, installer son composteur, les consignes de tri des biodéchets, pourquoi composter...

sur www.sycodem.fr >>> Publications >>> Lettre d'info L'Avis des Déchets



[Composts et Paillis, D. Pépin, Ed. Terre Vivante,](#)

Une mine d'infos détaillées pour faire son compost, comprendre le process, connaître les bénéfices de chaque type de biodéchets, tester différents paillis ...

disponible en consultation au Sycodem. Et encore beaucoup d'autres ouvrages sur le sujet...

[En ligne, des tutos et des vidéos,](#)

"Tuto : Faire un compost dans son jardin" (2'04) source BRUT

<https://youtu.be/yO74KUZnKH8>

"L'instant conso responsable 2022 : installer et utiliser un composteur" (3'54) source TRIVALIS

<https://youtu.be/EvDY2RNj5-w>

"Le compostage par Denis Pépin" (5'24) source Vannes Agglomération

<https://youtu.be/-V1KQ2HQbZc>



[Et aussi...](#) : les sites internet du Réseau Compost Citoyen, Compostri, Zero Waste France...

Habitat collectif ?
Pas de place pour
composter ?

Si vous avez un projet de composteur collectif ou partagé, le Sycodem peut vous accompagner dans sa mise en oeuvre. Discutez-en avec vos voisins et prenez contact avec nos services.

En 2024, du nouveau pour la collecte

Depuis un an, le Sycodem s'inscrit dans la diminution de son empreinte carbone en renouvelant son parc de véhicules de collecte avec des motorisations plus vertueuses. Après l'acquisition d'un camion roulant au Bio-GNV, la collectivité va investir dans un camion-benne électrique.

L'utilisation de ce nouveau type de poids lourd permet de réduire les nuisances sonores et les impacts environnementaux. Elle implique aussi des changements sur les jours de collecte dédiés aux communes.



Plus d'infos à suivre...

Sycodem Sud Vendée
Pôle environnemental du Seillot
Allée Verte
85 200 FONTENAY LE COMTE
tél : 02 51 50 75 35
accueil@sycodem.fr

Directeur de la publication : M. Stéphane Guillon, Président
Conception : Service Communication Sycodem Sud Vendée
Impression : Imprimerie LIO (Luçon)
Crédits : Sycodem/Liner Communication/StockLib
ISSN : 2650-2771

www.sycodem.fr

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

